



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/04/2018

Dossier complet le :

28/05/2018

N° d'enregistrement :

2018-6543

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement pour la création d'un lotissement à usage d'habitat sur la commune de Bas-Mauco (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société d'Aménagement Foncier du Sud-Ouest (S.A.F.S.O.)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc MOSTOLAT - Gérant

RCS / SIRET

5 3 9 1 7 6 2 3 0 0 0 0 1 6

Forme juridique

SARL unipersonnelle

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. b)	Déboisements en vue de la reconversion de sols. Reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 4,2442 ha préalable à la création d'un lotissement sur la commune de Bas-Mauco (40),
au niveau du lieu-dit "Lande de Tchouet".

L'aménagement sera composé de 41 lots, d'une voirie, de trottoirs, d'espaces verts.

Le projet sera raccordé à la rue des Palombes au Sud.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la création d'un lotissement à usage d'habitat en accord avec le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Bas-Mauco (40).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les premiers travaux consisteront à nettoyer le site : coupe de la végétation, dessouchage et gyrobroyage lourd.

Les quelques chênes pédonculés présents sur site et non gênant pour la réalisation des aménagements prévus seront conservés.

Une étape de décapage sera ensuite réalisée au niveau des emprises des voiries et trottoirs.

Puis un terrassement précédera la construction de la voirie interne associée à la viabilisation des lots (mise en place des réseaux secs et humides).

L'aménagement des espaces verts sera enfin réalisé.

La gestion des eaux pluviales fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau.

Les travaux sont prévus pour une durée de 3 mois et débuteront en fin d'année 2018 dès validations des différentes autorisations administratives.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien régulier des espaces verts et des réseaux sera mené.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette	4,2442 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle concernée :
- A 90

Lieudit "Lande de Tchouet"
40 500 Bas-Mauco

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 33' 59" O Lat. 43° 48' 03" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sur les critères floristiques, une zone humide de 250 m ² a été identifiée dans le secteur Nord-ouest du projet. Elle sera totalement évitée par le projet d'aménagement.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE 4002 Arrêté n° 2011-1903 du 13.04.2012-abroge l'arrêté du 21.11.2003
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 de "L'Adour" (FR7200724) est localisé à 3,6 km au Sud du projet. -> Voir Planche 4 (Patrimoine naturel) du Diagnostic écologique sommaire.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La réalisation de l'aménagement entraînera la destruction d'une lande mésophile. Les enjeux écologiques identifiés y sont faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Seul le Grand Capricorne localisé au niveau du site Natura 2000 de l'Adour a été recensé au niveau de l'aire d'étude (hors projet). Au vu de la nature de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle des espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparaît faible à nulle.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La réalisation du lotissement entraînera la consommation de terrains sylvicoles. Pour autant, l'activité forestière sur la commune n'est pas remise en cause, au vu des surfaces allouées à cette activité sur son territoire (le taux de boisement est de 40,55 % sur Bas-Mauco, sources : données DDTM40)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Bas-Mauco est concernée par les risques : - feu de forêt, - le risque sismique de niveau 2, - mouvement de terrain / tassement différentiel, - phénomène lié à l'atmosphère, - rupture de barrage, - transport de matière dangereuse.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Lors de la création du lotissement, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation des lots entraîneront des déplacements à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, les usagers utiliseront leurs véhicules personnels afin de se déplacer.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et la construction des logements. Puis, bruits liés à une zone d'habitation en contexte sylvicole.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Un éclairage sera mis en place le long des voiries et des émissions lumineuses pourront être produites par les futures habitations. La zone est partiellement concernée par les luminaires des axes routiers attenants.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La réalisation du lotissement n'engendrera pas de rejet de liquide dans le milieu naturel. Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales seront infiltrées ou rejetées dans le réseau à débit régulé.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets engendrés lors de la phase travaux seront pris en charge au sein des filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Une modification importante de la perception visuelle du site aura lieu. L'urbanisation sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition. Des espaces verts sont prévus à l'entrée Sud-ouest du projet, ainsi qu'au centre du lotissement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'aménagement engendrera des modification sur la vocation initiale des terrains (sylviculture). Pour autant, le secteur est compatible avec le document d'urbanisme en vigueur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux.

Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

Afin d'anticiper les incidences liées à l'imperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales s'approchera du régime hydrique initial, ainsi l'infiltration des eaux de pluies sera réalisée et permettra de recharger la nappe phréatique.

Enfin, une mesure d'évitement consistera à conserver une partie de la lande à Molinie identifiée dans le Nord-ouest du projet de défrichement et de la réaménagée entre 2 lots .

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de Bas-Mauco
- Le projet n'est concerné par aucun habitat d'intérêt communautaire ou remarquable
- Les espaces naturels présents correspondent à des habitats liées à la sylviculture, avec un fort impact anthropique déjà présent
- Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 3,6 km, aucun milieu naturel remarquable ne sera impacté.
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures d'évitement et de réduction
- Faible impact du défrichement sur une commune plutôt boisée : à plus de 40 %
- Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude, sans réels impacts du projet sur celles-ci (cf. Diagnostic écologique sommaire)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE (comportant les annexes obligatoires n°2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Société d'Aménagement Foncier Sud-Ouest
91 chemin de Péchic
40 160 Parentis-en-Born

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE

Projet de lotissement
Bas-Mauco (40)

Avril 2018

SOMMAIRE

I.	Généralité	7
II.	Localisation géographique	7
III.	Contexte hydrographique.....	10
IV.	Reportage photographique	12
V.	Contexte patrimonial.....	15
a.	Patrimoine naturel	15
VI.	Flore	20
a.	Milieu 1 : Bâti et jardins	23
b.	Milieu 2 : Zone rudérale	24
c.	Milieu 3 : Lande atlantique à Erica et Ulex sur coupe rase de Pins maritimes	25
d.	Milieu 4 : Fourré de Pins maritimes sur Lande atlantique à Erica et Ulex	26
e.	Milieu 5 : Plantation de Pins maritimes sur Lande à Fougère aigle.....	27
f.	Milieu 6 : Chênaie acidiphile	29
VII.	Faune.....	31
a.	Amphibiens.....	31
b.	Reptiles.....	32
c.	Entomofaune	33
d.	Avifaune	35
e.	Mammifères.....	37
VIII.	Conclusion.....	39
IX.	Calendrier des inventaires de terrain.....	41

ANNEXE – Plan de projet

Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique.....	8
Planche 2 – Situation cadastrale	9
Planche 3 – Hydrographie.....	11
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel.....	19
Planche 5 – Cartographie des habitats.....	22
Planche 6 – Espèces patrimoniales	38
Planche 7 – Enjeux écologiques	40

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000	16
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	17
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site	21
Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections	31
Tableau 5 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections	32
Tableau 6 : Liste des coléoptères présents sur l'aire d'étude.....	34
Tableau 7 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections.....	35
Tableau 8 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections.....	37
Tableau 9 : Inventaires réalisés sur le site.....	41

Liste des Figures

Figure 1 : Localisation des prises de vue	12
Figure 2 : Prise de vue n°1	13
Figure 3 : Prise de vue n°2	13
Figure 4 : Prise de vue n°3	14
Figure 5 : Prise de vue n°4	14
Figure 6 : Milieu 1	23
Figure 7 : Milieu 2	24
Figure 8 : Milieu 3	25
Figure 9 : Milieu 4	26
Figure 10 : Milieu 5	27
Figure 11 : Milieu 6	28
Figure 12 : Milieu 7	29
Figure 13 : Milieu 8	30
Figure 14 : Fossé, lieu de reproduction des Amphibiens	32
Figure 15 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site.....	33

I. Généralité

Commune landaise située à 11 Km au Sud de l'agglomération de Mont-de-Marsan, **Bas-Mauco** apparaît être le secteur privilégié par l'entreprise S.A.F.S.O. pour l'implantation d'un nouveau lotissement.

La parcelle « A90 » associée à ce projet se situe à 270 m au Nord du centre bourg de la commune et occupe une surface de **4,2442 ha**.

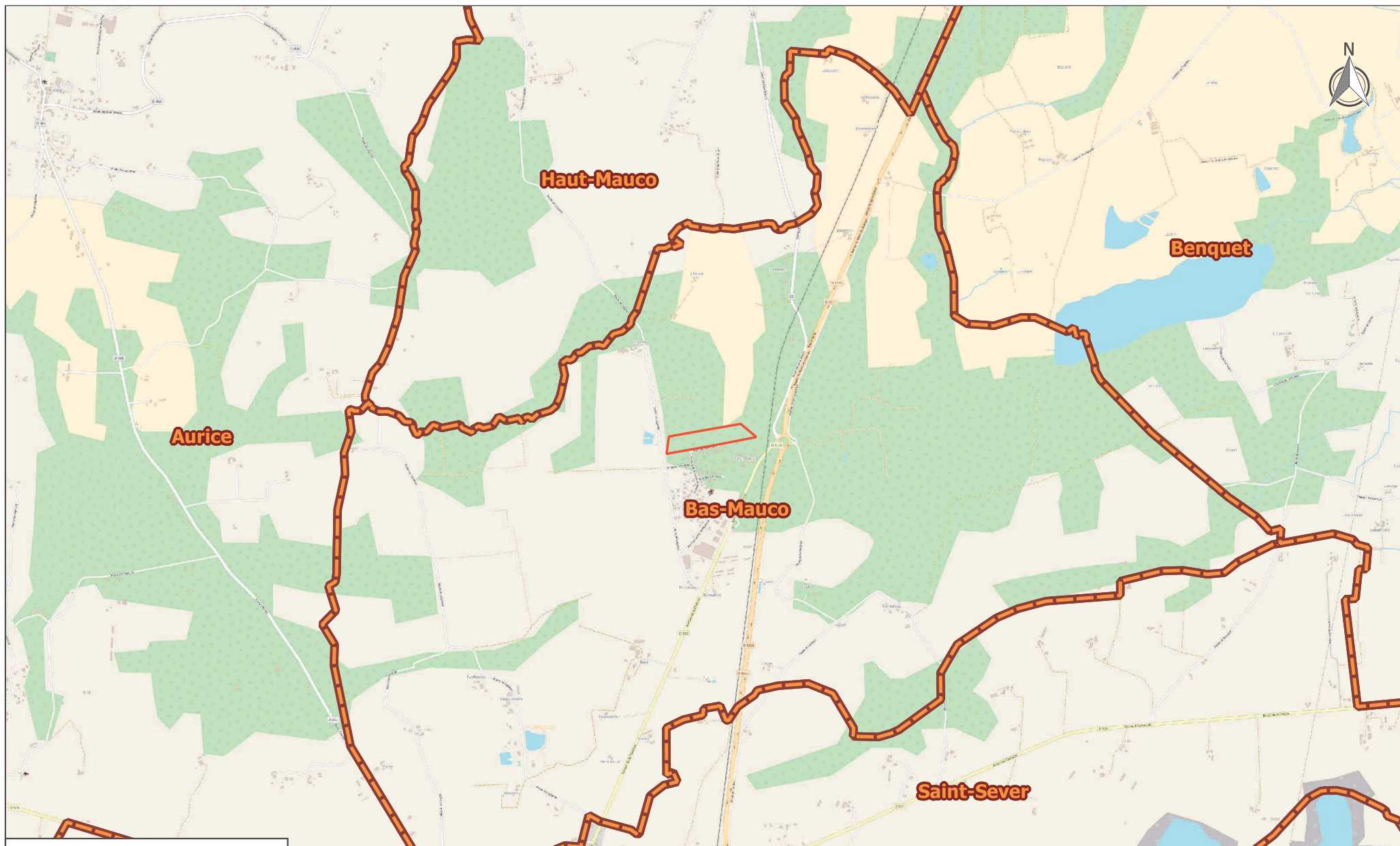
Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

II. Localisation géographique

Le projet de lotissement se trouve dans le Nord du territoire communal de Bas-Mauco localisé dans le Sud-est du département des Landes. Il se situe à environ 270 m au Nord du centre bourg de la commune de Bas-Mauco.

Le lieu-dit où se situe le projet est « Lande de Tchouet ».



Légende

-  Limites communales
-  Projet de lotissement

 **ce** aquitaine
environnement

S.A.F.S.O.

Cas par cas
Défrichement
Bas-Mauco (40)

Localisation géographique

Avril 2018

1

Ech. 1/40 000

III. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant de l'**Adour du confluent du Larcis (inclus) au confluent de la Midouze (Q125)**.

L'eau s'infiltre au droit du projet avant de rejoindre 750 mètres à l'Ouest le **ruisseau de la Lacrauste** via un réseau de fossés (ruisseau codé Q1250690). L'eau intègre ensuite le **Ruisseau du Bos**, codé Q1250500, environ 6 km au Sud-ouest du projet, avant de se déverser 700 m plus loin dans l'**Adour**, codé Q---0000.

L'exutoire final des eaux s'écoulant dans la zone d'étude est donc l'**Adour**. Ce dernier est un des principaux fleuves du Sud-ouest de la France. D'une longueur de 307,1 km, il prend sa source dans le massif pyrénéen du Pic du Midi de Bigorre, au col du Tourmalet. Ce fleuve de type montagnard possède un régime pluvio-nival et comporte des débits journaliers jusqu'à 2000 m³.s⁻¹ et des étiages jusqu'à 30 m³.s⁻¹.

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude est peu développé. Il est essentiellement composé de fossés longeant la parcelle du projet au Nord, à l'Est et à l'Ouest.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3.

Remarque : aucune zone humide élémentaire n'est présente sur la zone d'implantation du projet (sources : SIEAG).

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

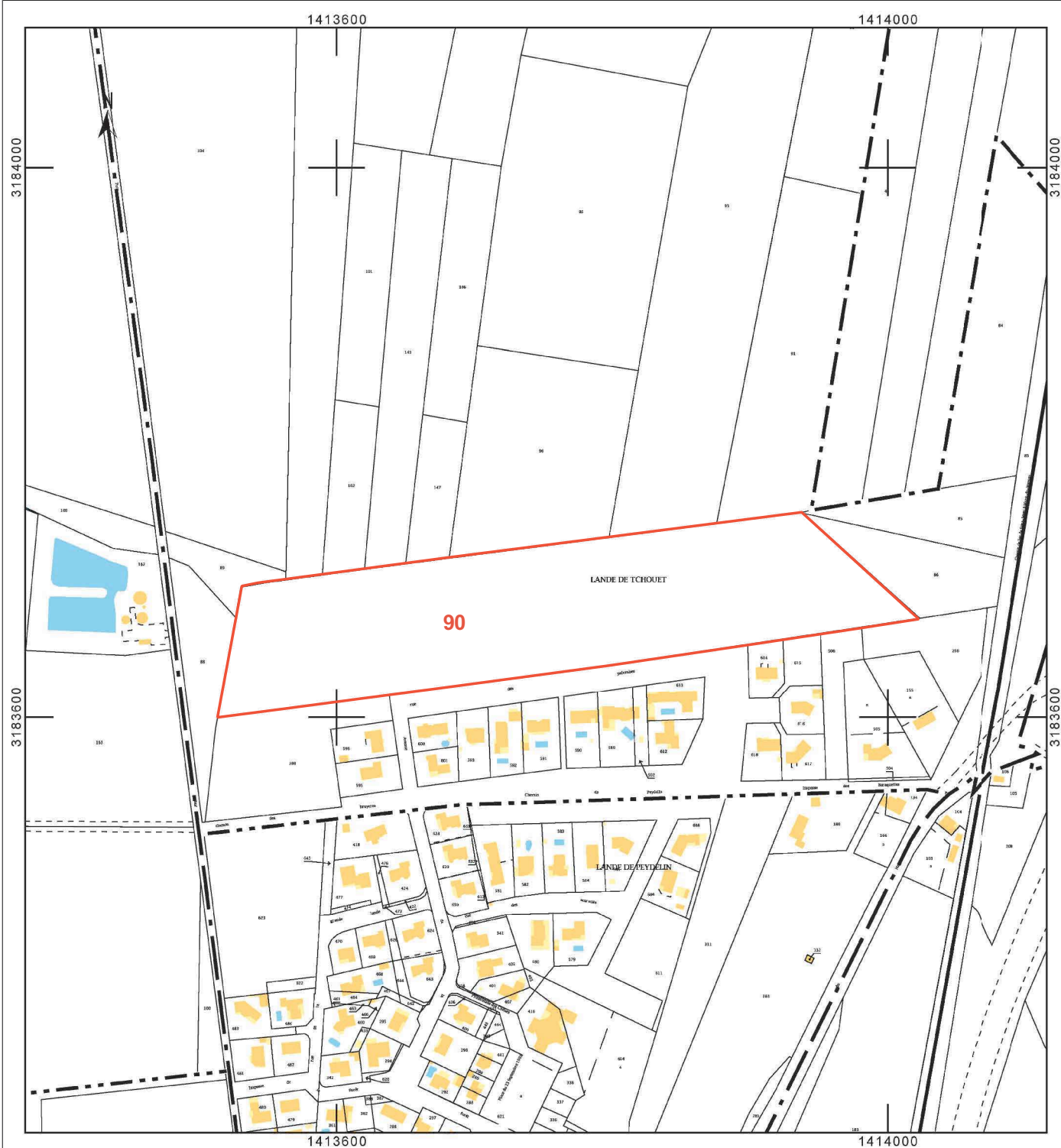
Date d'édition : 16/04/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics



Légende

 Projet de lotissement



g. Milieu 7 : Chênaie acidiphile

Il s'agit de boisements de feuillus présents au Nord-ouest du projet, à l'Ouest et à l'Est. Ces formations végétales sont dominées par les Chênes pédonculé. La sous-strate est majoritairement représentée par la Fougère aigle sur les secteurs non entretenue. Proches des habitations, ces boisements sont entretenus et la sous-strate s'apparente à une zone rudérale (milieu 2).

L'intérêt écologique de ce milieu est modéré à fort. Cet enjeu est associé à la présence de feuillus insérés dans un paysage majoritairement enrésiné. Cet habitat confère une niche écologique intéressante pour les coléoptères patrimoniaux locaux (Grand Capricorne et Lucane cerf-volant). Ces baradeaux constituent un habitat pour les Lézards de murailles du secteur et confère une trame verte à l'ensemble de la biodiversité commune présente.

Les landes/boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope au milieu suivant **41.5 Chênaie acidiphile**.

Ces chênaie peuvent être retranscrite en « Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* », codé 9190. Ainsi, cet habitat comporte une protection d'intérêt communautaire.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.



Figure 12 : Milieu 7

h. Milieu 8 : Lande à Molinie

Il s'agit d'un patch composé principalement de Molinie bleue présent dans le Nord-ouest du projet. Quelques individus de Saules roux et de Bouleaux s'y développent.

L'intérêt écologique de ce terrain est modéré : sa valeur floristique constitue l'habitat potentiel d'une espèce patrimoniale. En effet, ce milieu est favorable à l'établissement du **Fadet des Laïches**. Mais ce dernier n'a pas été contacté (période de prospection précoce).

Les landes présentes sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachées selon la typologie Corine Biotope au milieu suivant : **31.13** Lande à Molinie.

Sur les critères floristiques, ce milieu correspond à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} Octobre 2009.



Figure 13 : Milieu 8

VII. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce de Reptile,
- 12 espèces d'Oiseaux,
- 4 espèces de Mammifères.

a. Amphibiens

Concernant les Amphibiens, aucune prospection nocturne n'a été réalisée.

Cependant des Grenouilles rieuses ont pu être observées au niveau des fossés situés sur l'Ouest du projet.

Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge Aquitaine
		PN	Berne	DH	
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Art 3	An. III	An. V	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007**

Art 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat

Art 3 : Protection stricte de l'espèce

- **Berne : Convention de Berne**

An. II : Espèce de faune strictement protégée

- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- **Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)**

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Le réseau hydrographique du secteur ouest (fossés) représente ainsi l'habitat de reproduction des Anoures à l'échelle locale. La planche cartographique 6 met en exergue ces habitats d'intérêts.

Les Grenouilles rieuses sont protégées au titre des réglementations françaises et européennes induisant un enjeu fort à leur zone de reproduction (fossés).



Figure 14 : Fossé, lieu de reproduction des Amphibiens

b. Reptiles

Au sein de l'aire d'étude, le Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*) a été recensé lors des investigations de terrain.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2014
		PN	Berne	DH	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	An. II	An. IV	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007**

Art 2 : Protection stricte de l'espèce

- **Berne : Convention de Berne**

An. II : Espèce de faune strictement protégée

- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- **Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)**

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 5 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections

Cette espèce présente un intérêt patrimonial (Article 2 de la protection nationale), elle bénéficie d'une protection stricte.



Figure 15 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site

Le Lézard des murailles a été observé à l'Est des parcelles cadastrales du projet, au niveau d'un boisement de feuillus. Cet emplacement est ensoleillé la quasi-totalité de la journée, lui conférant un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Cette lisière fait ainsi partie de l'habitat de cette espèce, bien qu'il s'agisse d'une espèce assez ubiquiste (qui s'adapte à de nombreux habitats).

c. Entomofaune

Concernant la faune entomologique, seuls les Coléoptères saproxyliques ont été inventoriés lors d'une investigation de terrain le 5 avril 2018.

Les Chênes présents au droit du périmètre d'étude ont fait l'objet d'un inventaire spécifique, concernant l'hébergement d'éventuels coléoptères patrimoniaux, celui-ci s'est révélé positif.

Le statut réglementaire des Coléoptères présents sur la zone d'étude est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Liste des coléoptères présents sur l'aire d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge
		PN	Berne	DH	2010
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Art 2	An. II	An. II et IV	NT

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**

Art 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat

- **Berne : Convention de Berne**

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**

An. II : Espèce d'intérêt communautaire

An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection

- **Liste rouge européenne de l'UICN (2010)**

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Une espèce de coléoptère rencontrée est protégée au titre des réglementations françaises et européennes induisant un enjeu fort à leur niche écologique.

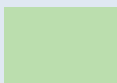
Les alignements de feuillus du secteur (Chênaie acidiphile) représentent ainsi l'habitat de prédilection des Coléoptères patrimoniaux à l'échelle locale. La planche cartographique 6 met en exergue ces habitats d'intérêts.

Lépidoptères

Concernant l'inventaire des Lépidoptères du site, les dates de prospections étaient trop précoces afin d'identifier le cortège d'espèces utilisant le biotope. En revanche, les milieux n°5, 6 et 8 correspondent à des zones de végétation où la Molinie bleue est présente ; ils représentent une potentialité d'accueil du **Fadet des Laïches**.

Les 6 milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologiques.

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Statut	Enjeu écologique
1		82.1 x 87.1	-	Parcelle agricole en friche	-	Faible
2		87.2	-	Zone rudérale	-	Faible
3		31.2	-	Lande mésophile	-	Faible
4		31.86	-	Lande à Fougère aigle	-	Faible
5		31.83	-	Fruticée des sols pauvres atlantiques	-	Modéré
6		42.813 x 31.13	-	Plantation de Pins maritimes sur Lande à Molinie	-	Modéré
7		41.5	9190	Chênaies acidiphiles	Communaire	Modéré à Fort
8		31.13	-	Lande à Molinie	-	Modéré

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



Légende

 Projet de lotissement

 Zone d'étude

 Fossés

 Voirie

 86.2 Zone d'habitations

 86.3 Station d'épuration

Habitats

 1 82.1 x 87.1 Parcelle agricole en friche

 2 87.2 Zone rudérale

 3 31.2 Lande mésophile

 4 31.86 Lande à Fougère aigle

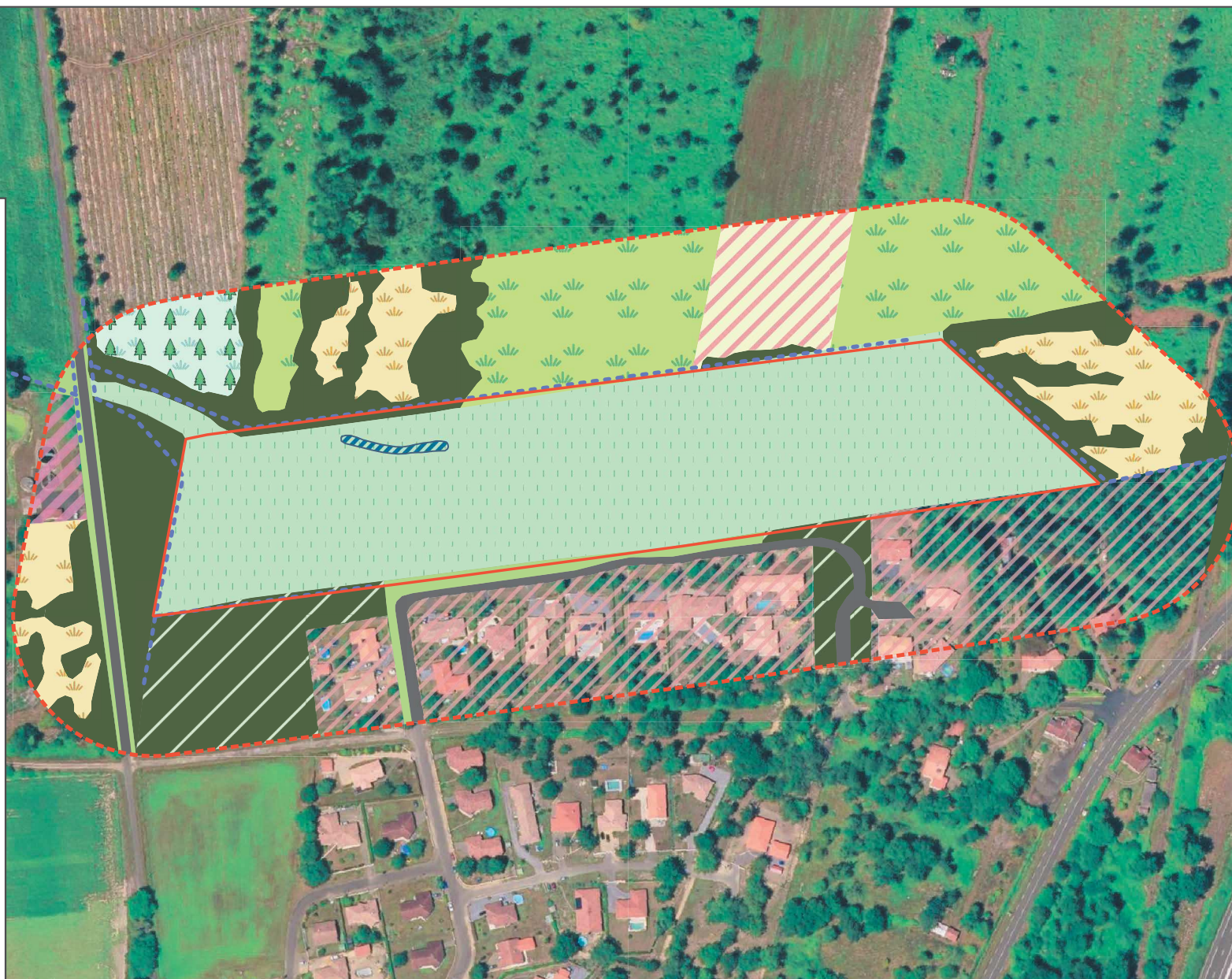
 5 31.83 Fruticée des sols pauvres atlantiques

 6 42.813 Plantation de Pins maritimes x 31.13 Lande à Molinie

 41.5 Chênaie acidiphile

 7 41.5 Chênaie acidiphile entretenue

 31.13 Lande à Molinie





S.A.F.S.O.

Cas par cas
Défrichement
Bas-Mauco (40)

Avril 2018

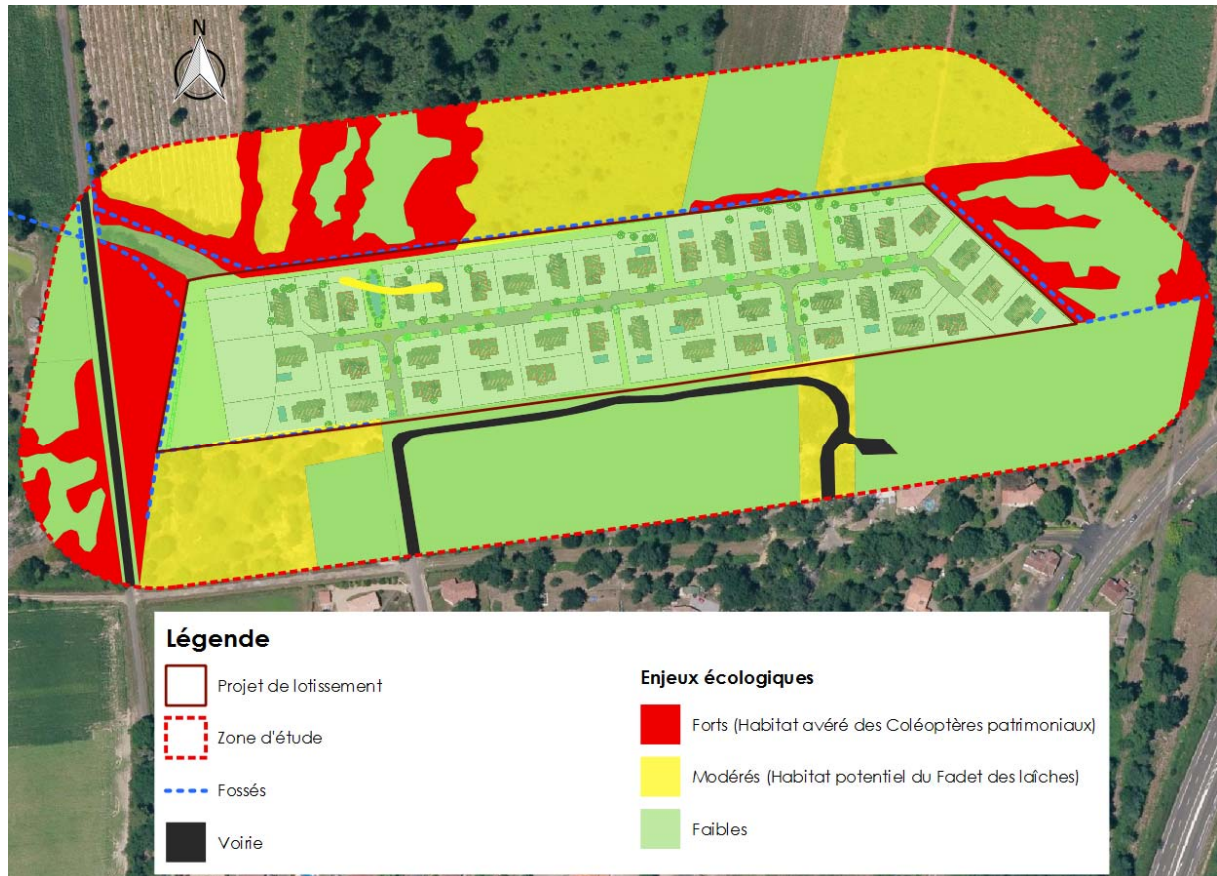
Habitats

5

Ech. 1/3 200

5. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

La cartographie suivante superpose le plan de projet et la synthèse des enjeux écologiques (notamment les habitats favorables au Fadet des laïches et aux Coléoptères patrimoniaux).



L'intégralité des habitats favorables aux Coléoptères saproxyliques patrimoniaux sera conservée.

La lande à Molinie bleue potentiellement favorable au Fadet des laïches sera conservée (en partie) et réaménagée entre 2 lots.



SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER SUD-OUEST

**91 chemin de Péchic
40160 PARENTIS-EN-BORN**

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Suite au courriel du 09/05/2017 de la DREAL Nouvelle Aquitaine

Réf. dossier : 2018-6543_HG_incomplet

Affaire suivie par : Hélène GRAND (DREAL)

Auteur : Loïc FASAN

Date: 15/05/2018

Complément d'information

Suite au courriel du 9 mai 2018 de Mme Jamila TKOUB (DREAL Nouvelle-Aquitaine), un certain nombre d'informations est à apporter en complément de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact :

Après examen de votre demande, il s'avère que les rubriques du formulaire CERFA cochées ci-dessous nécessitent des compléments pour l'instruction de votre demande :

☐	1 – Intitulé du projet
☐	2 – Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
☐	3 – Catégorie(s) applicable(s)
☒	4 – Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes...) Veuillez présenter les orientations d'aménagement et de programmation du Plan Local d'Urbanisme du secteur que vous citez au point 7.
☒	5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation Veuillez joindre une carte qui superpose le plan du projet et la synthèse des enjeux écologiques notamment les habitats favorables au Fadet des Laïches et habitats des coléoptères saproxyliques patrimoniaux.
☒	6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...) Veuillez préciser les surfaces des habitats précités impactés par le projet et la surface de la mesure de « réaménagement de lande à Molinie entre 2 lots citée en point 6.4. Veuillez indiquer si le site du projet est directement concerné par les risques cités en partie 6.1. Si oui, précisez l'aléa et leur prise en compte dans le projet.
☐	7 – Auto-évaluation (facultatif)
☐	8 – Annexes obligatoires
☐	9 - Engagement et signature

Source : Extrait du courrier du 09/05/2018 de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Pour une meilleure compréhension du présent dossier, les réponses aux questions de la DREAL sont présentées dans l'ordre de la demande.

4. ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BAS-MAUCO

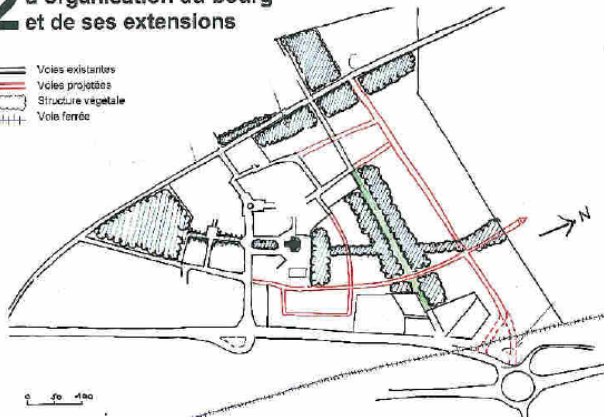
L'extension Nord du Bourg

Les premiers travaux engagés dans le cadre du PLU ont incité les élus à définir des orientations d'aménagement leur permettant de poursuivre la réalisation du Village de façon cohérente.

L'enjeu plus précis était d'organiser les extensions urbaines sur des parcelles au Nord du centre-bourg que la Commune avait acquises. Un schéma d'aménagement avait alors été défini en collaboration avec le CAUE des Landes et décliné en trois planches

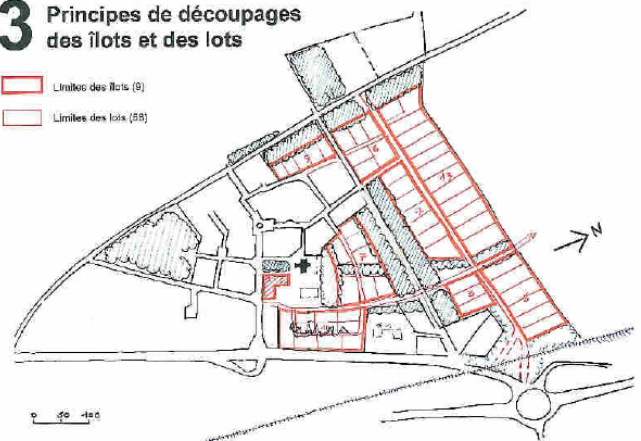
2 Principes généraux d'organisation du bourg et de ses extensions

- Voies existantes
- Voies projetées
- Structure végétale
- Voies ferrées



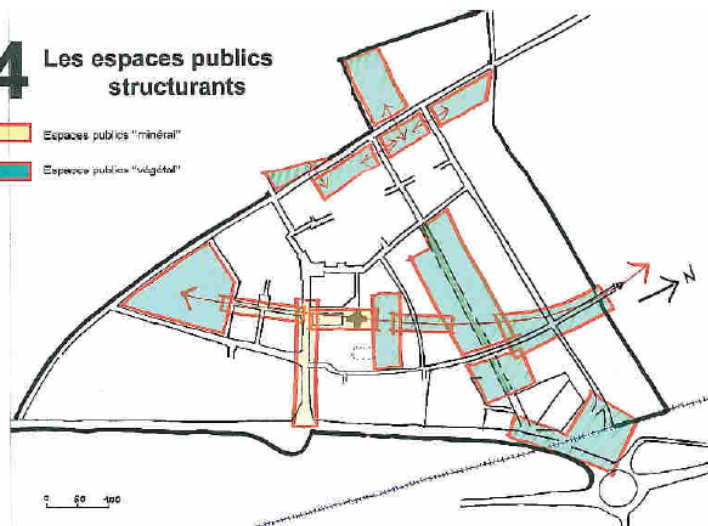
3 Principes de découpages des îlots et des lots

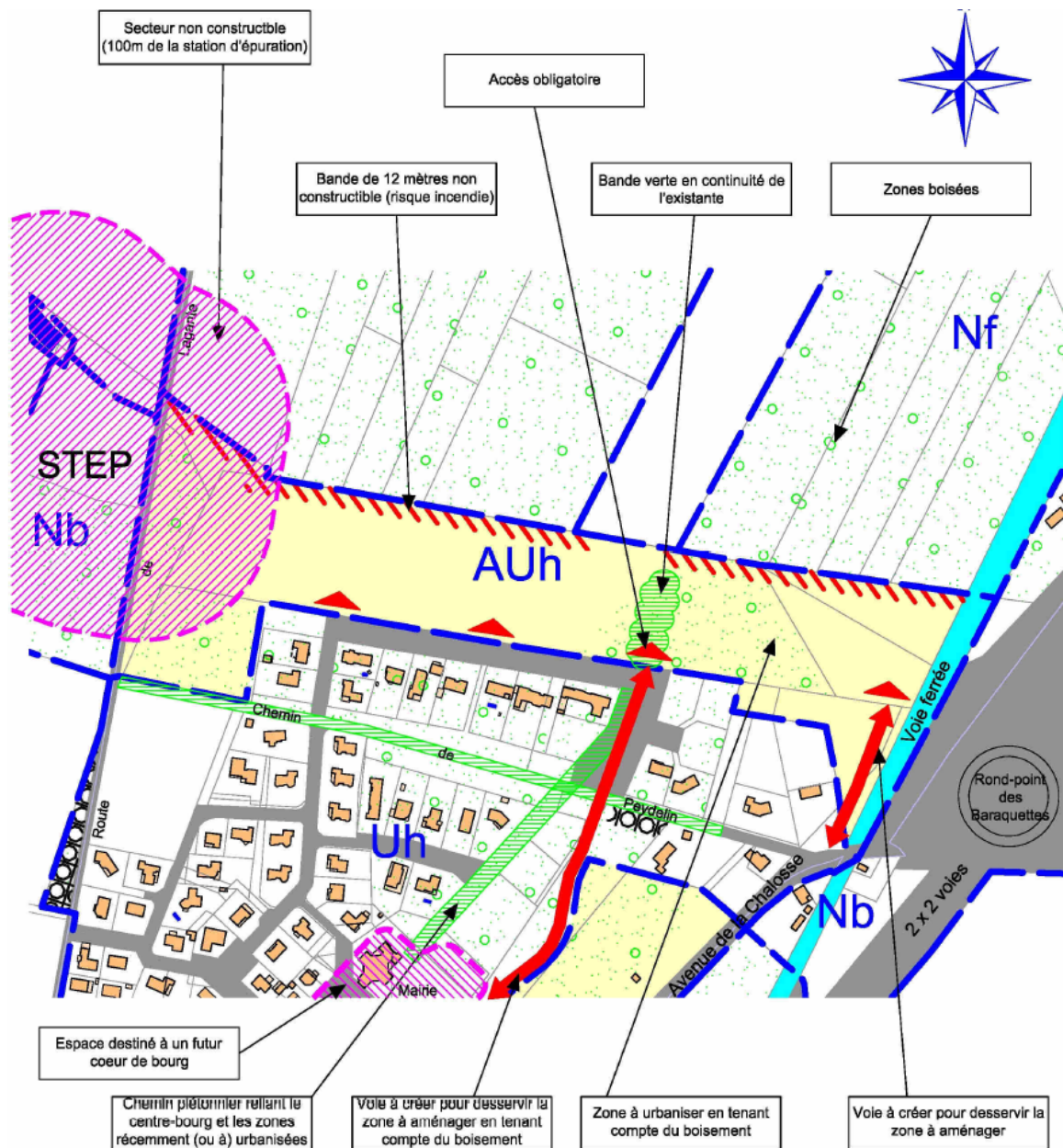
- Limites des îlots (9)
- Limites des lots (58)



4 Les espaces publics structurants

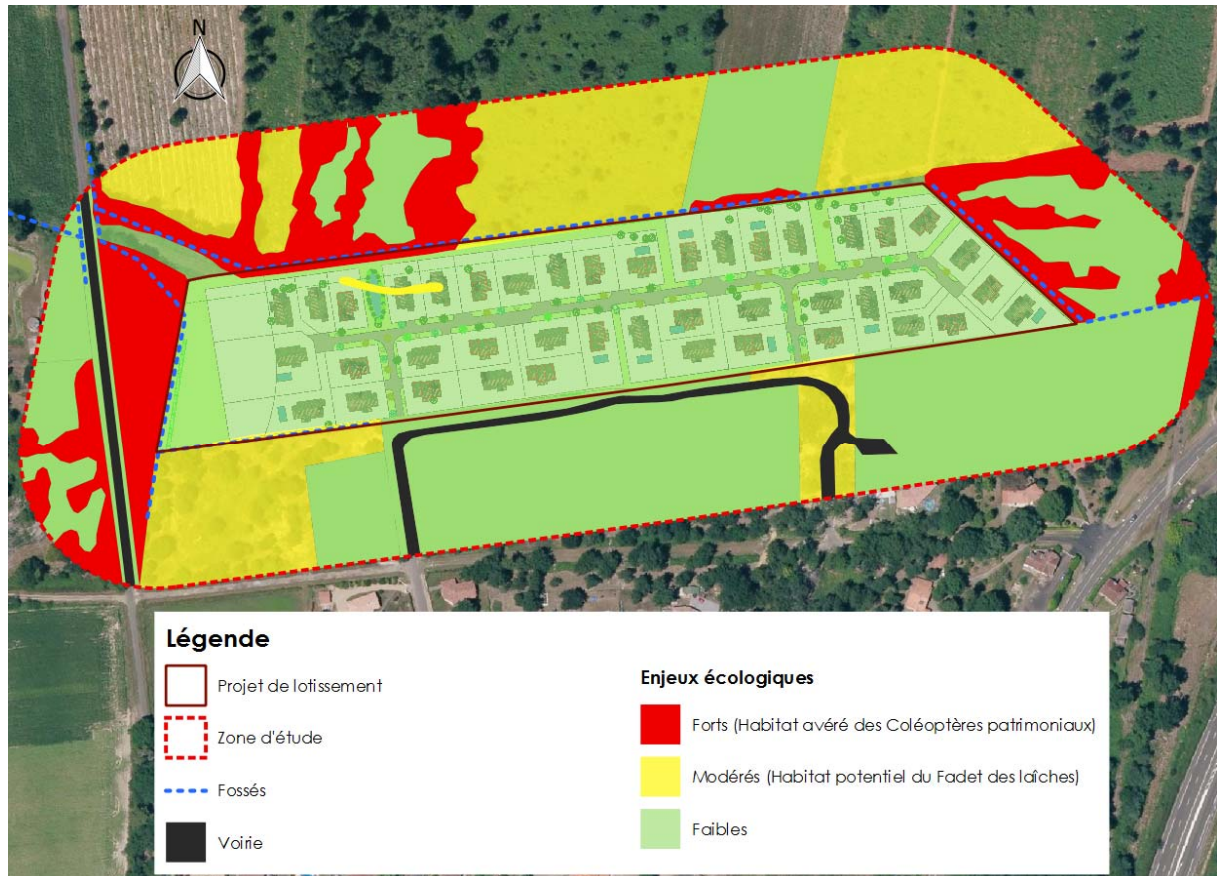
- Espaces publics "minéral"
- Espaces publics "végétal"



Organisation de l'extension urbaine

5. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

La cartographie suivante superpose le plan de projet et la synthèse des enjeux écologiques (notamment les habitats favorables au Fadet des laïches et aux Coléoptères patrimoniaux).



L'intégralité des habitats favorables aux Coléoptères saproxyliques patrimoniaux sera conservée.

La lande à Molinie bleue potentiellement favorable au Fadet des laïches sera conservée (en partie) et réaménagée entre 2 lots.

6. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

Le tableau suivant expose les différentes surfaces demandées :

Habitat	Surface dans le périmètre d'étude	Surface impactée par le projet	Surface réaménagée
Habitats des Coléoptères patrimoniaux (Chênaie)	2,8779 ha	0 ha	0 ha
Habitats du Fadet des laïches (Landes à Molinie, fruticée,...)	2,0292 ha	0,0193 ha (0,95 %)	0,0230 ha

Concernant les risques cités en partie 6.1, le projet est directement concerné par :

- L'aléa « **feu de forêt** », un retrait de 12 m par rapport à la limite cadastrale Nord sera inconstructible lorsque le terrain jouxtant le projet est composé de résineux,
- Le **risque sismique** de niveau 2, les futures habitations respecteront les normes de construction, notamment au niveau des fondations et respecteront les prescriptions des études géotechniques réalisées.
- L'aléa « **retrait-gonflement des sols argileux** » considéré comme faible au niveau du projet. Les futures habitations respecteront les normes de construction, notamment au niveau des fondations et respecteront les prescriptions des études géotechniques réalisées.
- Les **phénomènes liés à l'atmosphère**.